



Le 14 février 2013.

Par courriel : hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca

Madame Anne-Lyne Boutin

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Appui au projet hydroélectrique Hydro-Canyon de la
Rivière Sainte-Anne-du-Nord

Chère madame,

Nous vous transmettons sous pli la résolution #6057-040213 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 4 février 2013 pour valoir comme mémoire relativement au sujet mentionné en rubrique.

Veuillez agréer, Chère madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La greffière et directrice générale adjointe,


Johanne Gagnon
p.j.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre Communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima, Beaupré, lundi, le 4 février 2013 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

6057-040213 **APPUI AU PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD**

ATTENDU QUE la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

ATTENDU QUE son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU QU'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

ATTENDU QUE les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

ATTENDU QUE les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

ATTENDU QUE notre Municipalité a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption d'une résolution en 2009 (*vous pouvez insérer la date et le # de cette résolution ici*);

ATTENDU QUE les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

ATTENDU QUE la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

ATTENDU QU'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que (*nom de votre Municipalité*) appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

QUE la Ville de Beaupré souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

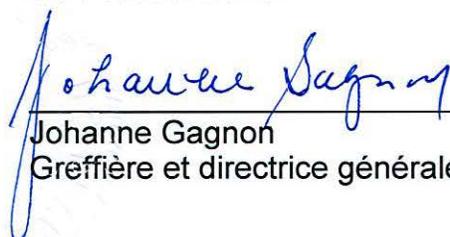
QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, sous réserve de l'adoption du procès-verbal du 4 février 2013.

Ce 7 février 2013.



Johanne Gagnon
Greffière et directrice générale adjointe